

[Text]

We are actively looking at it interdepartmentally. We certainly have an active interest. It is part of our community support and citizenship participation. As you know, education is a provincial matter. We get into who is going to fund it, how it is going to work, and who is going to administer it.

• 0835

There are other opportunities for the language to be taught. The Immigration department, for example, has an excellent settlement language training program, not geared to the labour market, but one that makes very active use of the not-for-profit network. It has been very successful and I think it can be looked at to see how it can be further elaborated.

I might say that there will be a coming review of the whole education system. I know this is not necessarily a part of this committee's work, but the Prime Minister indicated his desire to have some kind of task force or complete review of the educational system and all its components. Certainly this would have to be a part of it.

I think nothing should be excluded, because there is no doubt that if you help the person and provide him with a speedier entry into the society he will make a more immediate contribution—not that all immigrants and refugees do not make a contribution, a positive one, in their first year.

It can be accelerated. I know there have been some particularly useful examples of refugees who were preselected abroad, who have been able to undergo language training. I think this was a pilot project in Thailand, and when they came into this country they were better equipped and better able to be settled almost immediately.

I have raised the matter with my colleagues and I think it is something they are actively looking at right now. We are on this task force and we are continuing to pursue it, because it is something I think we should all be looking at very soon.

Mr. Richardson: I thank you for that. I hope we do pursue it, not just for humanitarian reasons but also for very practical reasons. It puts a burden on the rest of the system when we are lacking the fundamental elements of the language.

The second area I wanted to pursue briefly is the Court Challenges Program. There have been some suggestions that might not be continued. Perhaps you could give us a brief understanding of the program, the kinds of cases that have been coming to you for funding, how it is administered, and how you can control the spending on those programs.

Mr. Weiner: The program has two components, the language component and the equality component. Over the last five years this program has had some \$ 13 million. It is \$35,000 for each level of contestation.

The panels on both sides are independently chosen. It is completely arm's length from the government. I know they choose cases that are precedent-setting, that are very innovative, and that will help challenge specific pieces of legislation that would open up any particular unfairness there may be in terms of certain sections of the Charter.

[Translation]

Plusieurs ministères examinent cette situation. Nous nous y intéressons au plus haut point. Elle entre dans notre programme d'appui et de participation communautaires. Cependant, comme vous le savez, l'éducation relève des provinces. La question est de savoir qui doit assurer le financement, comment le système doit fonctionner et qui doit administrer les fonds.

Par ailleurs, il y a d'autres programmes de langues. Le ministère de l'Immigration, par exemple, a un excellent programme d'enseignement de langues pour ceux qui viennent s'établir au pays, un programme qui n'est pas conçu nécessairement en fonction du marché du travail et qui fait une large place au secteur sans but lucratif. Il a eu beaucoup de succès jusqu'ici et il peut probablement être développé.

Je signale qu'il va y avoir bientôt un examen du système de l'éducation dans son ensemble. Ce n'est peut-être pas une activité qui entre dans le cadre de ce comité, mais le premier ministre a indiqué son intention de demander à un groupe de travail ou à un groupe quelconque d'examiner en profondeur le système d'éducation et toutes ses composantes. L'enseignement dont vous parlez pourrait en faire partie.

En tout cas, rien ne doit être exclu, car plus une personne est aidée tôt, plus elle peut s'intégrer tôt à la société, plus elle sera en mesure d'apporter une contribution au pays ce qui ne veut évidemment pas dire que ce n'est pas le cas des immigrants et des réfugiés, dès leur première année au pays.

Le processus peut toujours être accéléré. Il y a eu des exemples très révélateurs de réfugiés qui ont été choisis au préalable à l'étranger, qui ont pu recevoir une formation linguistique en conséquence. Je pense qu'il y a eu un projet pilote en Thaïlande, lorsque ces immigrants sont arrivés au pays, ils étaient beaucoup mieux armés et se sont intégrés presque immédiatement.

J'ai discuté de la question avec mes collègues et je pense qu'ils s'y intéressent de façon active. Nous faisons partie du groupe de travail et nous continuons de l'examiner parce que nous considérons que la situation est relativement urgente.

M. Richardson: Je vous remercie de votre réponse. J'espère que nous irons plus loin, non pas seulement pour des raisons humanitaires, mais également pour des raisons très pratiques. Lorsqu'on ne maîtrise pas bien la langue, c'est tout le système qui en souffre.

Je voudrais également aborder avec vous le programme de contestation judiciaire. Il est question qu'il prenne fin. Vous pourriez peut-être nous dire brièvement comment il fonctionne, quelles affaires portées devant les tribunaux bénéficient de son financement, comment il est administré et comment vous contrôlez les dépenses à ce titre.

M. Weiner: Le programme a deux volets, le volet langue et le volet égalité. Au cours des cinq dernières années, il s'est vu attribuer quelque 13 millions de dollars. Ce qui fait 35,000\$ pour chaque niveau de contestation.

Les comités de sélection pour chaque volet sont choisis indépendamment. Ils sont tout à fait détachés du gouvernement. Ils ont tendance à choisir les causes qui peuvent établir des précédents, qui ouvrent la voie, qui concernent des dispositions bien précises de la loi créant des injustices visées par la Charte.